AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP14-6-74250730

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

30 francs
nouvelle série N° 21

ABRICOTIERS

Continuer d'assurer la protection des fruits (anarsia, carpocapse, tordeuse orientale) en respectant strictement les délais d'emploi des insecticides.

CERISIERS

Après récolte il est nécessaire de pulvériser un anticryptogamique (Bénomyl, Oxyquinoléate de cuivre, Doguadine, Manèbe ...) pour lutter contre la cylindrosporiose.

OLIVIERS

La floraison est en cours ou s'achève. La prévention des dégâts de la teigne (2ème génération) doit être assurée. Dans le cas d'oliviers sur lesquels on observerait des cochenilles dont les larves se dispersent nous conseillons d'utiliser, à titre expérimental, le méthidathion qui devrait être efficace contre les deux ravageurs.

PECHERS

Pour prévenir les attaques de tordeuse, commencer la protection (premier traitement) des fruits arrivant à maturité avant la mi-juillet.

POIRIERS - POMMIERS

Pour des raisons diverses, certains vergers n'ont pu être suffisamment protégés de la tavelure. Les risques de nouvelles infections persistant, il importe dans les situations précitées de pulvériser un anticryptogamique (ne provoquant pas le russeting sur golden).

Continuer la protection contre le carpocapse.

TOUTES ESPECES FRUITIERES

La présence d'acariens nuisibles est constatée dans divers vergers (Hérault en particulier) La lutte contre ces ravageurs doit être raisonnée. On peut soit ajouter un acaricide compatible à un insecticide ou à un fongicide, soit faire un traitement spécial (localisé éventuellement). Choisir un acaricide spécifique de préférence ; si un renouvellement est nécessaire, recourir alors à un acaricide appartenant à une autre famille chimique.

Les Ingénieurs

CHRESTIAN - TROUILLON

L'Inspecteur

P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Tirage du 5 Juin 1974 - 2 160 exemplaires

P 107

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP10-6-74255900

PUBLICATION PERIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES
-=-=-=-=-=-=-=-=-

Ecole Nationale Supérieure Agronomique
de MONTPELLIER

Tél. 63-05-32

30 francs - nouvelle série n° 22

Zones 4 - 8 - 16 - 9 (Aude)

Montpellier le 6 Juin 1974

Note : 6

- E U D E M I S -

Des dégâts tardifs de chenilles de la première génération d'Eudemis se manifestent dans l'Aude (Douzens).

Leur présence nécessite l'application d'un traitement curatif à base d'ester phosphorique (Parathion) qui devra être accompagné d'un acaricide.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles

G. BERNON

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Tirage du 6 Juin 1974 - 450 exemplaires

P 108